

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 mars 2018 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Annulation résolution numéro 584-10-17 du Conseil de la MRC concernant un avenant à l'entente CALQ
4. Entente sectorielle sur le développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2016-2020 – Autorisation de versement pour l'année 2017-2018
5. Suivi dossier FLI – Moratoire
6. Entente avec le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019
  - 6.1 Reddition de comptes 2016-2017 de l'aide financière pour le projet Bonification du service de travail de rue de La Matanie
  - 6.2 Demande de reconduction de l'aide financière pour 2017-2018
7. Autorisation de formations pour les conseillères en développement rural
  - 7.1 « Influencer pour engager », les 28 et 29 mars 2018 à Montréal
  - 7.2 « Définissez votre identité économique », le 12 avril 2018 à Georgeville
8. Autorisation pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition de l'événement « Journée de travail : Mieux se connaître, mieux travailler ensemble »
9. SANAM
  - 9.1 Renouvellement du Contrat de travail de la chargée de projet
  - 9.2 Autorisation – dépôt demande aide financière au Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) – projet « Service de recrutement de La Matanie »
10. Autorisation – dépôt demande aide financière au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence du ministère Économie, Science et Innovation (MESI) – projet « Attractivité de La Matanie »
11. Proposition – projet Ski hélicopté Matane
12. Achat de drapeaux (MRC) pour les municipalités
13. Colloque printemps 2018 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 26 et 27 avril 2018 à Québec
14. FQM / ADGMRCQ – Invitation au 3<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional, le 25 avril 2018 à Québec
15. 50<sup>e</sup> Congrès de la COMAQ du 23 au 25 mai 2018 à Québec
16. Colloque 2018 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec du 11 au 13 avril 2018 à Chicoutimi

17. Offre de services IDnum technologies – Numérisation de documents pour la municipalité de Sainte-Paule
  18. Modification de la résolution numéro 49-01-18 – SHQ Programme RénoRégion
  19. Autorisation d'adhésion à la COMBEQ
  20. Mise en valeur du Phare de Matane comme lien d'interprétation et/ou vitrine numérique
  21. Varia
  22. Période de questions
  23. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 122-03-18**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- a) PFM – Autorisation services de graphisme;
- b) Service de génie civil et affichage du poste de technicien;
- c) Rencontre ministre Développement économique Canada;
- d) Autorisation signature – Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 123-03-18**

#### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 584-10-17 DU CONSEIL DE LA MRC CONCERNANT UN AVENANT À L'ENTENTE CALQ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 584-10-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature d'un avenant à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent pour 2016-2019 entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les MRC du Bas-Saint-Laurent et les villes de La Pocatière, Matane, Mont-Joli, Rimouski et Rivière-du-Loup ainsi que le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire l'ensemble des partenaires doivent accepter le projet d'avenant et que certains partenaires ont signifié leur volonté de maintenir intégralement les engagements de l'entente signée en juillet 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'annuler** la résolution numéro 584-10-17.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 124-03-18**

#### **ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU BAS-SAINT-LAURENT 2016-2020 – AUTORISATION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 9-01-17 autorisant la signature de l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2016-2020 ainsi que le versement pour 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les années subséquentes, le versement est prévu au plus tard le 30 avril;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le versement de la contribution de la MRC de La Matanie, au montant de 1 894 \$, pour 2017-2018.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 125-03-18**

#### **DOSSIERS FLI/FLS – MORATOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer la résolution numéro 282-05-17 afin de préciser les modalités d'autorisation des demandes de moratoire en lien avec la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à approuver, après analyse de la situation du promoteur, un moratoire d'un maximum de trois mois sur le capital, pour le remboursement de mensualités en lien avec un prêt accordé dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et/ou du Fonds local de solidarité (FLS);

**QUE** le processus d'approbation des demandes de moratoire doit respecter les modalités suivantes :

- Toute demande de moratoire devra être soumise sur le formulaire prévu à cette fin, lequel devra être signé et daté par le demandeur;
- Les formulaires devront porter l'étampe de la MRC de La Matanie pour attester leur date de réception;
- La décision d'accepter ou de refuser une demande de moratoire devra s'effectuer par écrit, être datée et portée la signature de la directrice générale;
- Lors des réunions du comité d'investissement, la liste des demandes de moratoire refusées ou acceptées devra être présentée.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 126-03-18**

#### **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 – REDDITION DE COMPTES 2016-2017 POUR LE PROJET « BONIFICATION DU SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE LA MATANIE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* pour la bonification du service de travail de rue sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé un protocole d'entente (septembre 2017) avec l'organisme La Maison des Jeunes (MDJ) de Matane pour le déploiement du service;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole d'entente avec le MSP, la MRC doit compléter et transmettre un formulaire de reddition des comptes pour l'année 2016-2017 d'ici le 15 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tel que prévu au protocole d'entente entre la MRC et la MDJ, la Maison des Jeunes de Matane a complété le formulaire de reddition de comptes et a transmis à la MRC tous les documents nécessaires (plan d'action révisé, rapport de suivi, pièces justificatives des dépenses à ce jour);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** la reddition de comptes 2016-2017 pour le projet « Bonification du service de travail de rue de La Matanie » dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019*;

**DE** transmettre les documents de reddition de comptes ainsi que la résolution d'adoption à la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 127-03-18**

#### **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 – DEMANDE DE RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* pour la bonification du service de travail de rue sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé un protocole d'entente (septembre 2017) avec l'organisme La Maison des Jeunes (MDJ) de Matane pour le déploiement du service;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole d'entente avec le MSP, la MRC doit compléter et transmettre un formulaire de reconduction de l'aide financière pour 2017-2018 d'ici le 15 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tel que prévu au protocole d'entente entre la MRC et la MDJ, la Maison des Jeunes de Matane a complété le formulaire de reconduction et a transmis à la MRC tous les documents nécessaires (plan d'action 2017-2018);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** transmettre les documents relatifs à la reconduction de l'aide financière 2017-2018 pour le projet « Bonification du service de travail de rue de La Matanie » dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* du ministère de la Sécurité publique;

**QUE** le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 128-03-18**

#### **AUTORISATION FORMATION – « INFLUENCER POUR ENGAGER », LES 28 ET 29 MARS 2018 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** la formation « Influencer pour engager » offerte par *Communagir*, les 28 et 29 mars 2018 à Montréal;

**CONSIDÉRANT** la demande de mesdames Nadine Turcotte et Annie Veillette, conseillères en développement rural de la MRC, à participer à cette formation en lien avec leur travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** mesdames Nadine Turcotte et Annie Veillette, conseillères en développement rural, à participer à la formation de *Communagir* « Influencer pour engager » les 28 et 29 mars 2018 à Montréal;

**D'autoriser** le paiement des inscriptions au montant de 395 \$, par membre, plus les taxes applicables;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives;

**QUE** les frais soient assumés à même le budget prévu pour la formation.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 129-03-18**

#### **AUTORISATION FORMATION – « DÉFINISSEZ VOTRE IDENTITÉ ÉCONOMIQUE », LE 12 AVRIL 2018 À GEORGESVILLE**

**CONSIDÉRANT** la formation « Définissez votre identité économique » offerte par l'*Association des professionnels en développement économique du Québec* (APDÉQ), le 12 avril 2018 à Georgesville;

**CONSIDÉRANT** la demande de mesdames Nadine Turcotte et Annie Veillette, conseillères en développement rural de la MRC, à participer à cette formation en lien avec leur travail;

**CONSIDÉRANT** le contenu de la formation, notamment, comprendre les enjeux et les fondamentaux du marketing territorial, identifier et appliquer les éléments essentiels à la définition de l'identité économique du territoire et la démarche de la MRC en lien avec l'énoncé de vision stratégique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** mesdames Nadine Turcotte et Annie Veillette, conseillères en développement rural, à participer à la formation de l'APDÉQ « Définissez votre identité économique », le 12 avril 2018 à Georgesville;

**D'autoriser** le paiement des inscriptions au montant de 345 \$, par membre, plus les taxes applicables;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives;

**QUE** les frais soient assumés à même le budget prévu pour la formation.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 130-03-18**

#### **ORGANISATION DE LA 2<sup>E</sup> ÉDITION « JOURNÉE DE TRAVAIL : MIEUX SE CONNAÎTRE, MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE » – MANDAT À COMMUNAGIR**

**CONSIDÉRANT QU'**en septembre 2015, la MRC de La Matanie organisait une rencontre de travail intermunicipal sous le thème « Mieux se connaître, mieux travailler ensemble », les objectifs étant :

- Permettre aux acteurs présents de se reconnaître dans leurs appartenances actuelles (par municipalité et/ou par secteurs d'activités (élus, loisirs, communautaires, etc.);
- Permettre le réseautage et le maillage des gens en provenance des différentes municipalités pour favoriser l'émergence de nouvelles appartenances intermunicipales;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de la journée, les personnes se sont senties plus outillées pour entamer des démarches visant à travailler de façon intermunicipale et qu'un des résultats concrets de cette journée fut la mise sur pied d'une table de concertation en développement rural (TCDR);

**CONSIDÉRANT QUE** la TCDR réunie des représentants des comités de développement de tout le territoire et est préparée et animée par les conseillères en développement rural de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la TCDR permet aux participants de partager sur des réalités communes, d'échanger de nouvelles idées et d'identifier des solutions communes;

**CONSIDÉRANT QUE** la TCDR souhaite organiser, au printemps 2018, la suite de la journée de travail intermunicipal « Mieux se connaître, mieux travailler ensemble » sous l'angle du mieux travailler ensemble localement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des offres de services de *Visages Régionaux* et *Communagir* pour le soutien dans la préparation, l'accompagnement, l'animation de la journée et la rencontre de suivi avec le comité de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser les conseillères en développement rural à organiser la 2<sup>e</sup> édition de la *Journée de travail : Mieux se connaître, mieux travailler ensemble* (salle, repas du midi et pauses café), sur une base de 80 participants, pour une dépenses estimée à 2 600 \$;

**D'**accepter la proposition de la firme *Communagir* pour un montant n'excédant pas 3 178,05 \$ plus les taxes applicables;

**D'**intégrer à l'activité une consultation en lien avec l'attractivité et l'énoncé de vision stratégique;

**QUE** tous les frais encourus estimés à 6 000 \$ soient payés à même le budget prévu pour l'organisation d'un événement annuel de formation et/ou de réseautage et/ou de concertation, à même le FDT;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les contrats ou documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 131-03-18**

#### **SANAM – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE PROJET**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 284-05-17 concernant l'embauche de madame Fanny Allaire-Poliquin à titre de chargée de projet SANAM;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le renouvellement du contrat de travail pour madame Fanny Allaire à titre de chargée de projet pour le SANAM, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour un mandat d'un (1) an et conditionnellement au financement des bailleurs de fonds;

**QUE** le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer le contrat de travail et la lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 132-03-18**

**SANAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI) – PROJET « SERVICE DE RECRUTEMENT DE LA MATANIE »**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité, le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) invite les organisations admissibles à soumettre des demandes de financement pour des projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région;

**CONSIDÉRANT QUE** des partenaires socio-économiques de la MRC de La Matanie, identifiés ci-après, se sont concertés et s'entendent pour mettre en place un projet rassembleur qui répondra à la préoccupation principale à laquelle doivent faire face la MRC et les entreprises/organismes de son territoire pour les prochaines années, les phénomènes de rareté et de pénurie de main-d'œuvre :

- MRC de La Matanie;
- Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane (SADC);
- Fonds d'innovation et de développement économique local de la Matanie (FIDEL);
- Ville de Matane;
- Emploi-Québec;
- Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane (CJE);
- Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);
- Place aux Jeunes (PAJ) région Matane;
- Cégep de Matane;
- Groupe Collegia;
- Commission scolaire des Monts-et-Marées;

**CONSIDÉRANT** la démarche de concertation des partenaires découle sur un projet de création d'un Service de recrutement de La Matanie (SRM), pour élaborer une stratégie d'attractivité et de développement économique concertée qui vise à mettre en place les conditions de réussite nécessaires pour attirer et retenir la main-d'œuvre immigrante et non-immigrante sur notre territoire, afin de favoriser la croissance, la pérennité et le développement de nos entreprises actuelles et futures;

**CONSIDÉRANT QUE** le moyen concret identifié pour répondre à cette priorité est la mise en place du Service de recrutement de La Matanie (SRM) qui s'arrime efficacement avec les autres services déjà présents, pour accompagner les employeurs éprouvant des difficultés de recrutement et de rétention :

- par la mise en place de pratiques de gestion des ressources humaines efficaces au sein de leur entreprise favorisant la rétention de leurs employés immigrants et nouveaux arrivants;
- par la saine gestion de la diversité culturelle en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC de La Matanie jusqu'au 31 mars 2019 pour le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie »;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes ou les municipalités qui ont déjà une entente avec le Ministère en vertu du Programme *Mobilisation-Diversité* peuvent aussi déposer un projet dans la mesure où ce dernier est complémentaire aux initiatives présentement soutenues dans l'entente en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de La Matanie accepte la responsabilité du projet présenté;

**QUE** la MRC de La Matanie déclare être en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à transmettre la demande d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, représentent l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 133-03-18**

**AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI) AU NOM DES PARTENAIRES POUR LE PROJET « ATTRACTIVITÉ DE LA MATANIE »**

**CONSIDÉRANT** le projet « Attractivité de La Matanie » qui consiste en la réalisation d'une étude sur la réalité attractive de la région afin d'élaborer une stratégie et une mise à jour de l'image de marque de la région de La Matanie ainsi que des outils pour en faire la promotion;

**CONSIDÉRANT** le montage financier des partenaires et l'intention de la MRC à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement à 50 % par le MESI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :



**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de La Matanie soit autorisée à déposer, en son nom et au nom de ses partenaires, la demande d'aide financière auprès du MESI à titre de principal gestionnaire et responsable du projet « Attractivité de La Matanie » dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et créneaux d'excellence, volet soutien aux activités et projets structurants;

**QUE** la MRC de La Matanie confirme au MESI et aux partenaires sa participation au projet évalué à 36 792 \$, dont 50 % doit être assumé par les partenaires de La Matanie (Ville de Matane, MRC, FIDEL), soit un montant de 7 792 \$ pour la MRC de La Matanie, et ce, conditionnellement à la participation des partenaires et à l'obtention de la subvention du MESI;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer le formulaire de demande d'aide financière ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 134-03-18**

#### **PROPOSITION – PROJET SKI HÉLIPORTÉ MATANE**

**CONSIDÉRANT** le projet « Potentiel de développement de ski hors-piste mécanisé (catski, héli-ski) dans le secteur de la réserve faunique de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition d'entente de services de la firme *Accès Montagnes* concernant la validation du potentiel de développement et la participation à l'élaboration d'un plan d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet inclut l'analyse et la planification de l'aménagement du domaine skiable, soit la mise en valeur du territoire forestier et de ses ressources;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de la firme *Accès Montagnes* pour un montant estimé n'excédant pas 5 125 \$ plus les taxes applicables, à même le budget du TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 135-03-18**

#### **COLLOQUE PRINTEMPS 2018 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 26 ET 27 AVRIL 2018 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Colloque du printemps 2018 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 26 et 27 avril 2018 à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM profitera de la tenue du colloque des DG des MRC à Québec pour organiser le 3<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional, le 25 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 459,90 \$, incluant les taxes, les frais de formation, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 26 avril, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque du printemps 2018 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et rencontre avec la FQM qui auront lieu les 25, 26 et 27 avril 2018 à Québec, d'autoriser les frais d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 136-03-18**

#### **FQM / ADGMRCQ – INVITATION AU 3<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, LE 25 AVRIL 2018 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'invitation aux préfets, directions générales et aux professionnels du développement des MRC au 3<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 25 avril 2018 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de trois personnes membres de l'équipe du développement dont la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, au 3<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 25 avril 2018 à Québec;

D'autoriser les frais d'inscription de trois personnes au montant de 179,36 \$/participant, taxes incluses, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 137-03-18**

#### **50<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA COMAQ DU 23 AU 25 MAI 2018 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, à assister au Congrès de la COMAQ du 23 au 25 mai 2018 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'inscription de madame Nancy Desrosiers au Congrès de la COMAQ du 23 au 25 mai 2018 à Québec;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 138-03-18**

#### **COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC DU 11 AU 13 AVRIL 2018 À CHICOUTIMI**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC, à participer au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018 à Chicoutimi;

**CONSIDÉRANT** la pertinence et la nécessité d'être au fait des enjeux grandissants dans la gestion des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'inscription au montant de 517,39 \$, incluant les taxes, pour la participation de monsieur Nixon Sanon au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018 à Chicoutimi;

**D'autoriser** le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 139-03-18**

#### **OFFRE DE SERVICES IDNUM TECHNOLOGIES – NUMÉRISATION DE DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Paule a adhéré au service régional d'urbanisme de la MRC de La Matanie en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel de la MRC doit fréquemment se référer aux dossiers d'urbanisme, pour la période 2006-2012, détenus et entreposés à Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de numérisation a été envisagé pour éviter les délais et la perte de productivité associée à la manipulation et au transfert des dossiers de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet de numérisation implique la production d'environ 15 400 images au prix unitaire de 0,165 \$, plus taxes, et d'environ 35 images au prix unitaire de 2,25 \$, plus taxes, selon la proposition de services déposée par l'entreprise IDnum Technologies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater IDnum Technologies pour la numérisation des dossiers d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Paule au coût approximatif de 2 620 \$, plus les taxes applicables;

**D'autoriser** une contribution de la MRC au montant de 500 \$ à même le surplus du service de l'urbanisme;

**DE** rendre la présente résolution conditionnelle à l'acceptation et au paiement des frais de numérisation par la municipalité de Sainte-Paule.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 140-03-18**

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 49-01-18 – SHQ PROGRAMME RÉNORÉGION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 49-01-18 du Conseil de la MRC de La Matanie déterminant la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à une aide financière au programme RénoRégion;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la mention «...(incluant le terrain)... » pour y lire «...(excluant le terrain)... »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la modification de la résolution numéro 49-01-18 afin de lire comme suit :

« **QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie détermine à 115 000 \$ la valeur uniformisée maximale (excluant le terrain) d'un logement admissible à une aide financière dans le cadre du programme RénoRégion, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. »

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 141-03-18**

#### **AUTORISATION D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'adhésion de monsieur Félix Mathieu-Bégin, conseiller en urbanisme de la MRC, à titre de 4<sup>e</sup> membre, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ), pour un montant de 140 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont informés qu'il s'agit d'obtenir le rabais pour une formation autorisée afin que l'adhésion se fasse à coût nul en 2018 et que l'adhésion ne sera pas reconduite en 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'adhésion de monsieur Félix Mathieu-Bégin, conseiller en urbanisme de la MRC, à titre de 4<sup>e</sup> membre, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ), pour un montant de 140 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 142-03-18**

#### **MISE EN VALEUR DU PHARE DE MATANE COMME LIEN D'INTERPRÉTATION ET/OU VITRINE NUMÉRIQUE**

**CONSIDÉRANT** le caractère exigü du bureau d'accueil touristique (BAT) qui limite la possibilité de mettre en valeur l'histoire, les attraits ou les savoir-faire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la réfection des fondations de la maison du gardien de phare qui permet l'utilisation du sous-sol, lequel est vide;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance d'un projet de lettre visant à évaluer l'intérêt de la ville de Matane pour l'élargissement des espaces du BAT pour un projet d'interprétation ou de vitrine numérique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à signer le projet de lettre et à entreprendre des échanges avec la ville de Matane pour la valorisation des espaces inutilisés de la maison du gardien de phare du bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

### **VARIA**

- a) PFM – Autorisation services de graphisme
- b) Service de génie civil et affichage du poste de technicien
- c) Rencontre ministre Développement économique Canada
- d) Autorisation signature – Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière

### **RÉSOLUTION 143-03-18**

#### **PFM – AUTORISATION SERVICES DE GRAPHISME**

**CONSIDÉRANT** deux entreprises ont soumis des maquettes et des prix pour le graphisme des politiques familiales municipales et la conception de neuf documents;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des soumissions et que la meilleure proposition était également la moins chère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater Caroline Turbide, service web et graphisme, pour la conception graphique des politiques familiales municipales au coût estimé de 5 700 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 144-03-18**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière et a reçu une seule soumission conforme prévoyant diverses options de prix, dont deux options incluant la réalisation de mandats pour la MRC de La Haute-Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** le mandat de proposer des services en évaluation foncière à la ville de Matane (résolution numéro 543-09-17) et le suivi fait aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT** la confirmation par la MRC de La Haute-Gaspésie de l'acceptation de l'offre de services en évaluation foncière par la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer l'entente de fourniture de services en évaluation foncière à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 145-03-18**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*